

FORMULE	DEFINITION DES GARANTIES	Tarif TTC journée
FORMULE 1	<p>« RC CIRCUIT » : garantie à l'année avec une circulation limitée à l'utilisation sur pistes, circuits, y compris les paddocks, routes fermées ou autres endroits fermés à la circulation publique, homologués ou non, en France ou en Europe, pour des essais privés, entraînements, journées de roulage, et lors des opérations de chargement-déchargement à tout endroit, Défense Civile et Défense Pénale et Recours.</p> <p>Les opérations de chargement et déchargement peuvent être effectuées sur un lieu ouvert à la circulation publique (exemple de l'assuré qui ne peut faire autrement que de décharger son véhicule dans la rue, devant son domicile, pour ensuite le rentrer dans sa propriété). Exclusion des dommages matériels entre participants pendant le roulage sur circuit. Franchise 450 €.</p>	<p>Journée 15 €</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p>Date(s) :</p> <p>.....</p>
FORMULE 2	<p>« RC RALLYE » : formule RC CIRCUIT+Reconnaissance privée d'épreuves futures, essais techniques dans un rayon de 25 kms du lieu de garage du véhicule, liaison du lieu de garage jusqu'au lieu de pratique, liaisons entre les spéciales d'une épreuve en cas de carence de l'assurance de l'organisateur.</p> <p>Cette formule est exclusivement réservée aux véhicules immatriculés. Franchise 450 €</p>	<p>Journée 30 €</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p>Dates(s)</p> <p>.....</p>
OPTIONS		
GARANTIE DOMMAGES TRANSPORT ET GARAGE	<p>Transport : période pendant laquelle le véhicule assuré est transporté dans un véhicule porteur ou dans une remorque. La garantie VOL ne sera acquise que si le véhicule porteur ou la remorque est de type fermé avec système de fermeture à clef. Si le véhicule est porteur, il devra être équipé d'un système anti démarrage. Si le véhicule est une remorque, la tête d'attelage devra être équipée d'un système anti dételage.</p> <p>De plus si le véhicule transporté est un karting, quad ou 2 roues, il devra être solidarisé par un ancrage fixe au véhicule porteur ou remorque à l'aide d'un antivol mécanique agréé SRA (U ou chaîne).</p> <p>L'application de la garantie VOL nécessitera qu'il y ait eu agression ou effraction caractérisée du véhicule, et / ou du véhicule et du système d'ancrage pour les kartings ,quads ou 2 roues constatée par les autorités.</p> <p>Garage : période pendant laquelle le véhicule assuré est remisé dans un local.</p> <p>L'application de la garantie VOL est soumise à ce que le local soit clos, couvert et fermé à clef. De plus si le véhicule assuré est de type karting, quad ou 2 roues, il devra être solidarisé au sol ou au mur par un ancrage fixe à l'aide d'un antivol mécanique agréé SRA (U ou chaîne).</p> <p>L'application de la garantie VOL nécessitera qu'il y ait eu agression ou effraction caractérisée du local, et/ou du local et du système d'ancrage pour les kartings, quads et 2 roues, constatée par les autorités.</p> <p>Franchise dommages 10% de la valeur déclarée du véhicule avec un minima de 500 € et 25 % en vol et incendie avec un minima de 1000 €.</p>	<p>Plafond de garantie 15 000€</p> <p>Non proposée pour durée journée</p> <p><input type="checkbox"/></p>
GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT	<p>Garanties :</p> <p>Décès accidentels pendant une journée de roulage sur circuit : capital 10.000 €</p> <p>Invalidité permanente totale suite à accident pendant une journée de roulage sur circuit (pourcentage applicable selon barème en cas d'invalidité permanente partielle) : capital 25.000 € avec franchise absolue de 10%.</p> <p>Frais médicaux suite à accident pendant une journée de roulage sur circuit :montant maximum de 1500 € avec franchise de 40 €.</p>	<p>Journée 5 €</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p>Date(s) :</p> <p>.....</p>
<p align="center">COTISATION TOTALE TTC</p> <p>(Additionner et reporter le montant de la formule choisie, plus option(s) le cas échéant)</p> <p>*Attention : les garanties ne seront acquises qu'à réception du règlement en nos locaux et qu'après acceptation de l'assureur.</p>		<p align="right">_____ €</p>